



## Entreprises implantées en zone de revitalisation rurale (ZRR) : une exonération d'impôt possible ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 25/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/09/2019

Vous envisagez de reprendre une entreprise qui se situe en zone de revitalisation rurale. Vous avez entendu dire qu'une telle reprise vous permettrait d'être exonéré d'impôt sur les bénéfices pendant 8 ans. Dans quelles conditions ?

### Entreprises implantées en ZRR : quel avantage fiscal ?

**Une exonération.** Toutes conditions remplies, les entreprises qui sont créées ou reprises dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) bénéficient d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices dès le mois de leur création et jusqu'à la fin du 59ème mois suivant.

**Un abattement...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Entreprises implantées en ZRR : pour qui ?

**Un avantage fiscal...** Comme nous avons pu le voir, une entreprise qui fait le choix de s'implanter dans une ZRR peut bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables. Cela suppose toutefois de respecter un certain nombre de conditions.

**...sous conditions...**

{ABONNEZ-VOUS}